

imagine



AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2026-2027

DÉPÔT DES DOSSIERS AUPRÈS DU CCAS
ENTRE LE 22 SEPTEMBRE ET LE 16 OCTOBRE 2026

POUR QUI ?

Cette aide est réservée aux enfants villabéens scolarisés de la 6^{ème} à la terminale (hors apprentissage et études supérieures).

Le montant de l'aide qui vous sera octroyée par enfant est calculé selon vos ressources.

L'aide sera versée sur votre compte bancaire dans un délai de 3 mois.

PIÈCES À FOURNIR

- La carte de transport de chaque enfant
- Justificatif de paiement
- Certificat de scolarité en cours.
- Attestation de paiement CAF (- 3 mois)
- Justificatif de domicile (- 3 mois)
- R.I.B avec adresse lisible
- Avis d'imposition 2026 (sur les revenus 2025)
- Livret de famille



CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLABÉ

26 avenue du 8 mai 1945 91100 VILLABÉ

Mardi et mercredi : 9h-12h/13h30-17h30

jeudi et vendredi : 9h-12h00.

----- FORMULAIRE À DÉCOUPER ET À RETOURNER AU CCAS -----

avec les pièces justificatives, tout dossier incomplet sera rejeté.

NOM / PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

ADRESSE :

TÈL : MAIL :

NOM ET PRÉNOM DE L' ENFANT :

DATE DE NAISSANCE DE L' ENFANT :

CLASSE ET ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ :

.....